



**AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER
À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1768
MODIFICATION DU BASSIN DE TAXATION
TRONÇON DE L'AVENUE CLÉMENT-VINCENT
SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 3 juin 2024, conformément à l'article 565 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le règlement numéro 1768 suivant :

« **Règlement modifiant le règlement numéro 1469 décrétant une dépense et un emprunt de 880 000 \$ pour la construction des services municipaux sur un tronçon de l'avenue Clément-Vincent** ».

Objet de la modification

Ce règlement est nécessaire pour modifier le bassin de taxation, en faisant passer la superficie imposable totale de 18 667,8 mètres carrés à 19 955,2 mètres carrés, par l'ajout de deux nouveaux terrains. Cette modification a pour effet de diminuer le coût de la taxe spéciale au mètre carré pour tous les immeubles imposables, et ce, dû à l'augmentation de la superficie du bassin de taxation.

Texte du règlement 1768

« **CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté, à sa séance du 6 juin 2016, le règlement numéro 1469 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 880 000 \$ pour la construction des services municipaux sur un tronçon de l'avenue Clément-Vincent »;

CONSIDÉRANT que ce règlement numéro 1469 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 28 juin 2016 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1469 pour y ajouter, dans le bassin de taxation, les lots 6 622 868 et 6 622 869 du cadastre du Québec, situés en bordure de l'avenue Clément-Vincent;

CONSIDÉRANT que la superficie imposable totale du bassin de taxation passera de 18 667,8 mètres carrés à 19 955,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de modifier le règlement numéro 1469;

CONSIDÉRANT que les obligations dont il est fait mention aux termes de ce règlement numéro 1469 ont été émises;

CONSIDÉRANT l'article 565 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'ANNEXE B du règlement numéro 1469 décrétant une dépense et un emprunt de 880 000 \$ pour la construction des services municipaux sur un tronçon de l'avenue Clément-Vincent est remplacée par l'« ANNEXE 1 » du présent règlement.

DISPOSITIONS DIVERSES

Annexe

2. L'ANNEXE 1 fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était reproduite au long.

Entrée en vigueur

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. »

Approbation

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par la ministre doit le faire, **par écrit**, dans les trente (30) jours de la date de la présente publication, à l'attention de la Direction générale adjointe aux finances municipales à l'adresse courriel suivante : stafa@mamh.gouv.qc.ca.

Consultation

Le règlement numéro 1768 et son annexe peuvent être consultés au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

NOUVELLES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

À partir du 15 juillet 2024, tous les avis publics, sauf les avis publics relatifs aux ventes pour défaut de paiement de taxes et ceux relatifs aux appels d'offres publics, seront uniquement publiés sur le site Internet de la Ville et sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville.

Voir les procédures pour être avisé par courriel lors de la publication d'avis publics ou pour consulter les avis publics sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.becancour.net, dans la section « Avis publics » sous l'onglet « Citoyens ».

Ville de Bécancour, le 12 juin 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville